

Montluçon

Les neuf membres du jury ont délibéré

L'Ifag organise son deuxième prix régional de la communication d'entreprise. Vendredi, les neuf membres du jury ont délibéré dans les locaux de l'école, boulevard Carnot. Une cinquantaine d'entreprises auvergnates ont posé leur candidature. « Mais nous n'en avons gardé qu'une vingtaine, après la première sélection », précise Pauline Szuplewski, membre du jury et chargée de communication de l'Ifag. Nouveauté cette année : un prix spécial des réseaux sociaux récompensera l'assiduité et l'ancienneté des entreprises sur Facebook, Twitter « Ça nous semble important, poursuit Pauline Szuplewski, même si c'est la catégorie dans laquelle nous avons eu le moins de participants ». Le concours récompensera également les candidats dans les catégories « communication interne » (les journaux d'entreprise) et « communication externe » (les sites web). « Par souci d'équité, nous

avons classé les entreprises dans trois catégories différentes, en fonction de leurs effectifs ». Le jury, composé de professionnels de la communication et d'élus locaux, s'est réuni vendredi. Il a fait son choix en se basant sur une grille de notation commune : design, organisation, contenu Les entreprises qui participent au concours viennent « chercher de la notoriété », mais pas seulement. « Elles remportent aussi un très beau trophée réalisé par Thierry-Claude Lemoine, un sculpteur de Montluçon ». L'entreprise lauréate du concours de communication interne gagnera, en plus, une invitation à une initiation au « référencement commercial » organisée par le Certic.